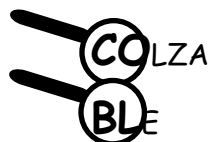


Info.pl@ine

ZOOM SUR



N° 357 – 16 mars 2011 – 4 pages

Vol franc du charançon de la tige : intervention à prévoir

Régulateurs : à raisonner à la parcelle

AGRO-METEO

La météo de la semaine dernière a permis une bonne avancée des semis de culture de printemps y compris les betteraves. Il fallait aussi saisir le créneau pour de l'azote juste avant les pluies plus ou moins éparses de dimanche.

Depuis lundi, les conditions de températures et d'hygrométrie redeviennent favorables pour le désherbage des céréales.

ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : D1 boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales à D2 inflorescence principale dégagée)

✓ Charançons de la tige

Suite au réchauffement depuis jeudi dernier, le vol de charançon a réellement débuté avec un nombre de captures en augmentation, sur des colzas en montaison donc sensibles.

Selon le CETIOM, avec l'outil Proplant, le vol est réalisé à 30% et les pontes sont en cours.

➤ Prévoir une intervention d'ici la fin de semaine.

Une pyrèthre simple suffit : CYTHRINE 10 EC 0,25 l/ha (IFT = 1,25), MAGEOS MD 0,05 kg/ha, KARATE ZEON 0,075 l/ha (IFT = 1,5), DECIS PROTECH 0,33 l/ha (IFT = 1).



Source CETIOM

✓ Méligèthes

Vu les conditions ensoleillées, les méligèthes font aussi leur arrivée, mais sans atteindre les seuils d'intervention.

➤ Pas de traitement dans l'immédiat. Un point plus complet sera fait la semaine prochaine.

BLE (stade : plein tallage à fin tallage)

✓ Stade épi 1 cm : prévu fin mars.

DATE EPI 1 CM PREVUE – MEDIANE		
Stations météo	Variété type Bermude semée le 8 octobre	Variété type Premio semée le 15 octobre
ROISSY EN FRANCE (95)	24 mars	24 mars
CHEVRU (77)	31 mars	31 mars
MELUN (77)	26 mars	26 mars
BOIGNEVILLE (91)	28 mars	29 mars

Source: Prévisions réalisées par ARVALIS - Institut du végétal pour le BSV Ile-de-France

✓ Régulateurs de croissance : à raisonner à la parcelle

Les 3 critères principaux à prendre en compte pour raisonner vos régulateurs sont la sensibilité variétale, la densité de végétation en sortie d'hiver, et la nutrition azotée.

La grille suivante, proposée par ARVALIS, permet d'évaluer le risque verse sur votre parcelle et de définir le programme régulateur à mettre en place.

Estimer le risque verse sur votre parcelle		Note risque verse	Votre parcelle
Variétés	Peu sensible	0	
	Moyennement sensible	3	
	Très sensible	6	
+			
Nutrition azotée	Risque d'excès d'alimentation azotée	3	
	Bonne maîtrise de la dose d'azote	0	
+			
Densité de végétation et vigueur	Peuplement élevé et fort tallage	4	
	Peuplement normal	2	
	Peuplement limitant et/ou faible tallage	0	
=			
		Note globale	

① La sensibilité variétale

Peu sensibles	Moyennement sensibles	Très sensibles
AEROBIC, (ACCROC), ALIXAN, ALTIGO, APACHE, ATTLASS, BERMUDE, BOISSEAU, CAPHORN, DINOSOR, EXPERT, GONCOURT, INTERET, MENDEL, MERCATO, NUCLEO, PHARE, PREMIO, PR22R58, ROSARIO, SANKARA, SCOR, TOISONDOR, TRAPEZ...	ALDRIC, ALIGATOR, AREZZO, ARLEQUIN, BAGOU, BAROK, BOREGAR, AUBUSSON, HEKTO, KORELI, ORVANTIS, RUSTIC	CEZANNE, EUCLIDE, GALIBIER, GARCIA, HYSUN, HYSTAR, QUEBON, RUSTIC, SOGOOD, SOLEHIO, ...

() : à confirmer

② La densité de végétation

Les semis précoce peuvent présenter de fortes densités de végétation malgré un réel arrêt de végétation hivernal.

③ La nutrition azotée

La baisse des doses d'apports azotés au tallage au profit d'apports courant montaison conduit aussi à une baisse du risque. Les apports trop précoces (dès le 10 février) favorisent la verse et la pression maladie.

Raisonnement des régulateurs

Note grille risque verse	Risque de verse	Programme	coût indicatif (€/ha)	IFT
< ou = 3	Très faible <i>variété peu sensible, terre superficielle, faible peuplement</i>	Pas de régulateur		
4, 5, ou 6	Faible à moyen <i>variété sensible</i> ou <i>variété peu sensible avec une forte végétation</i>	du stade épi 0,5 cm à épi 1,5 cm BREF C, COURTE PAILLE, CYCOCEL C5...1,5 l en une seule application	4	0,75
		des produits avec une plage d'utilisation plus large - de fin tallage à 1 nœud : CYCOCEL CL ou MONDIUM 2 l, CYTER 1,5 l Ou - de 1 à 2 nœuds : MODDUS 0,3 l	14 à 17 12	0,8 0,6
7, 8 ou 9	Elevé <i>variété sensible avec une forte végétation</i>	une double application de produit type CYCOCEL C5 2 l entre plein tallage et fin tallage puis 1,5 l à épi 1 cm	9	1,75
		Ou MODDUS 0,3 l à 0,4 l de 1 à 2 nœuds	12 à 17	0,6 à 0,8
		Ou MEDAX TOP 0,8 l de fin tallage à 2 nœuds	20	0,8
10 et +	Très élevé <i>variété sensible avec une très forte végétation</i>	CYCOCEL C5 2 l entre fin tallage et épi 1 cm puis MODDUS 0,3 l ou MEDAX TOP 0,6 l entre 1 et 2 nœuds	20	1,6

Conditions d'utilisation

Il est important de traiter sur des plantes non stressées par des amplitudes thermiques, le sec ou encore le froid. Les blés semés avant le 15 octobre sont en cour de redressement, donc l'intervention peut avoir lieu.

Pour CYCOCEL, CYTER, MONDIUM qui seront les 1^{ers} régulateurs utilisés, respecter les conditions suivantes :

	Températures mini le jour du traitement	Températures maxi le jour du traitement	Températures maxi annoncées pour les 3 jours suivants
CYCOCEL C3 ou C5	> à -1°C	> 10°C	> à 10°C
CYTER, CYCOCEL CL, MONDIUM	> à -1°C	> 6°C	> à 8°C

Un délai sans pluie de 2 heures est suffisant pour que les régulateurs soient absorbés par la plante.

ORGE D'HIVER - ESCOURGEON (plein tallage à décollement de l'épi)

✓ Azote

Les orges d'hiver arrivent au bon stade pour recevoir le second apport d'azote, juste avant le stade épi 1 cm. Les conditions poussantes de ces jours vont accélérer la demande d'azote de la culture.

DEMONSTRATIONS DESHERBAGE MECANIQUE

Le Jeudi 24 mars 2011 à 14 h

Chez M. Henri DOUBLIER, agriculteur biologique
18 rue de Lorrez Le Bocage
77710 VAUX SUR LUNAIN
Port. : 06 30 56 80 36

Démonstration sur colza (écartement : 50 cm) et blé (écartement : 25 cm) :

- Herses étrilles Einböck et Carré,
- Houes rotatives Pichon et Carré,
- Bineuses, guidage par caméra Carré.

Le représentant de la Société Carré présentera ses trois outils de désherbage mécanique.



Le Jeudi 31 mars 2011 à 14 h

Chez M. Dominique COLLIN, agriculteur biologique
Hameau de Ranchien, 77120 MAROLLES-EN-BRIE
Port. : 06 83 93 16 26

A voir : Herse étrille Richard Breton : 12 m,
Houe Rotative Pietro Moro : 6 m,
Bineuse autoguidée Garford : 4 m.
Démonstration sur blé à 14,7 cm d'écartement



Cette demi-journée sera reportée au jeudi 7 avril 2011 en cas de mauvaises conditions météo le 31 mars.

Plus d'infos, sur Info.pl@ine Production Intégré n°40 du 15 mars 2011.
Pour tous renseignements et pour confirmation de la date, veuillez contacter :
Claude Aubert au 06 24 99 62 57

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES : NOUVEAUX TARIFS de RACHAT de l'ELECTRICITE

Suite au moratoire de 3 mois mis en place depuis le 9 décembre 2010, deux arrêtés viennent d'être publiés au JORF du 5 mars 2011, ils définissent les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité produite à partir de panneaux solaires photovoltaïques intégrés au bâti. Ces tarifs s'appliquent à tout projet dont l'agriculteur n'a pas renvoyé son acceptation concernant la proposition technique et financière avant le 2 décembre 2010.

De manière simplifiée, le prix de rachat pour les installations dont la capacité de production est inférieure à 36kWc (kilowatt crête) est de 0.3035 centimes d'euros par kWh produit.

Le prix de rachat pour les installations dont la capacité de production est supérieure à 36kWc mais inférieure à 100kWc est de 0.2883 centimes d'euros par kWh produit. Au-delà de 100kWc le tarif est de 0.1169 centimes d'euros par kWh produit.

Ces tarifs d'achat seront dégressifs par trimestre en appliquant un coefficient qui tiendra compte des demandes de raccordement au niveau national au cours du trimestre précédent. Le taux de baisse peut atteindre 9.5% pour plus de 65MW de demande.

Par ailleurs le porteur de projet doit fournir une attestation indiquant qu'il dispose d'un fonds propre équivalent au moins à 0.6 euros par watt. Le porteur de projet doit aussi disposer d'une offre de prêt pour faire sa demande de raccordement.

Avant de vous engager, nous vous invitons à prendre contact auprès de votre conseiller de gestion ou de la Chambre d'agriculture.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec Rémi FORTIER, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, au 01 60 24 71 86.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

Toute rediffusion et reproduction interdites

